



# SYMPHONIE D'IMAGES

— FILMS DE MARIAGE —

Chère Cliente, Cher Client, merci de votre intérêt pour mes films de mariage.

J'espère que mes services sauront vous apporter satisfaction.

## Présentation

Je m'appelle Stéphane Ketterer, j'ai 35 ans, je suis marié et père d'une fille de 3 ans.

Je travaille tous les jours en tant que conducteur de train.

Passionné de photographie mais surtout de vidéo, j'ai décidé, il y a quelques années, de me lancer dans l'entrepreneuriat en développant Symphonie d'Images.

Avec les années, j'ai développé un savoir-faire qui me permet de capter les plus belles émotions sur les visages de mes mariés, et ainsi produire un film émouvant, mais aussi et surtout un souvenir formidable d'une journée unique.

Je travaille avec un matériel professionnel, sans cesse actualisé, mais j'apporte encore plus d'importance à ce que je fais de ce matériel. La technique et l'entraînement est, à mon sens, la clé d'un film réussi.

## Si vous souhaitez que l'on se rencontre

Je suis à votre disposition si vous souhaitez que l'on se rencontre avant toute décision. Que ce soit une rencontre en personne ou par Skype/WhatsApp, je me ferai un plaisir de faire connaissance avec vous.

## Ce que vous obtiendrez

J'attache une importance particulière à la qualité des films que je réalise. Je travaille sur chaque film comme s'il s'agissait du film de mon propre mariage.

Certes, mes Clients n'obtiendront pas leur film dans les 48 heures suivant leur mariage. Je prévois un délais de 3 mois entre la date du mariage et la livraison du film.

Je monte chaque film en fonction de l'ambiance que j'ai perçu le jour du mariage. Chaque couple est unique, chaque mariage est unique, chaque film de mariage doit donc être unique. Je ne fais jamais de « copier-coller ».

Techniquement, le film que mes clients obtiennent dure environ 10 minutes (Formule Élégance)

Il est d'une résolution « Full HD », soit 1920x1080px.

La musique que je choisis provient d'une librairie payante, ce qui garantit que l'utilisation du film sera autorisée.

Lorsque cela est possible, en fonction des autorisations des différents lieux, mes films contiennent des images aériennes filmées par drone.

Je livre les films à mes Clients sur une page internet personnelle, protégée par un mot de passe. Ceci permet à mes Clients de partager leur film avec leur entourage, sans pour autant « s'étaler » sur le web. Le fichier vidéo est disponible au téléchargement directement depuis cette page personnelle. Il est publié au format mp4 ce qui le rend compatible avec la quasi-totalité des appareils, ordinateurs ou téléviseurs modernes.

Je conserve moi-même une copie chaque film pendant plusieurs années.



## Devis

Devis No: 20200221/1  
Publié le: 21.02.2020  
Echéance: 21.03.2020

# Réalisation du film de votre mariage civil 28 août 2020 - Option 1 (sans préparatifs)

Client:

Madame Camila Estrada

Rue Collet 1  
1800 Vevey

Email: [camilaesst@gmail.com](mailto:camilaesst@gmail.com)

Article	Prix	Quantité	Total
Film de votre mariage civil 28 août 2020 Cérémonie civile Cocktail Durée du film en fonction des images tournées (2-5 minutes)	CHF 600.00	1	CHF 600.00
Frais de déplacement Gimel - Vevey A-R	CHF 0.50	120	CHF 60.00
Sous-total			CHF 660.00
<b>Prix total</b>			<b>CHF 660.00</b>

### Echéances des paiements:

- 50% pour valider la réservation lors de la signature du présent devis
- 50% au plus tard 15 jours avant le mariage

Bon pour accord

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature(s)

Signature électronique possible depuis votre page personnelle



# Conditions Générales

## 1. Objet

- 1.1. Le Client fait appel à Symphonie d'Images pour la productions d'un ou plusieurs film(s), incluant les prestations présentées dans le devis ci-joint.
- 1.2. Le Client bénéficie du délai de rétractation légal de 7 jours, à compter de la date de signature du contrat. En cas de rétractation de l'une des parties dans ce délai, aucune somme n'est versée et les sommes éventuellement déjà versées sont remboursées. La volonté de se rétracter doit être clairement spécifiée par écrit.
- 1.3. Si la prestation doit avoir lieu moins de 7 jours après la signature du présent contrat, ce droit de rétractation est considéré comme abandonné par Le Client.

## 2. Prix

- 2.1. Le prix total de la prestation ou des prestations est mentionné sur le devis ci-joint.
- 2.2. Le devis est une estimation des coûts, les frais réels peuvent varier pour les prestations facturées au tarif horaire.
- 2.3. Tous les prix s'entendent TTC, toutes les options choisies sont mentionnées sur le devis ci-joint.
- 2.4. Si plusieurs devis ont été fournis, le dernier devis retourné signé par Le Client fait foi. Chaque devis est numéroté.

## 3. Conditions de paiement

- 3.1. Les conditions de paiement sont spécifiées sur le devis ci-joint, signé et retourné par Le Client.
- 3.2. La signature électronique effectuée par le Client depuis sa page personnelle vaut comme signature officielle et engage le Client. Le délai de rétractation de 7 jours s'applique également.
- 3.3. Si applicable: Lorsqu'un devis a été signé et que le délai de rétractation de 7 jours est écoulé, l'acompte de réservation spécifié sur le devis est dû.
- 3.4. Les versements se font par virement bancaire, toutes les coordonnées bancaires sont spécifiées sur chaque facture.
- 3.5. Dans le cas où une facture unique est adressée au Client après le tournage, Symphonie d'Images se réserve le droit de ne présenter qu'un aperçu du travail demandé en basse résolution ou marqué d'un filigrane au Client tant que le montant demandé n'est pas versé et reçu par Symphonie d'Images.
- 3.6. Symphonie d'Images se réserve le droit de demander le versement d'un acompte en fonction du travail demandé.
- 3.7. Lorsque les échéances de paiement spécifiées dans le devis ne sont pas respectées par Le Client, Symphonie d'Images se réserve le droit d'annuler ou de suspendre une partie du travail, tant que les paiements dus n'ont pas été effectués.

## 4. Réservation

- 4.1. La réservation de la prestation demandée ne sera faite qu'une fois les étapes suivantes effectuées.
  - 4.1.1. Le présent devis signé par le Client et reçu par Symphonie d'Images,
  - 4.1.2. L'acompte versé par le Client, dans le cas où un acompte est demandé par Symphonie d'Images à la signature du devis. (Spécifié sur le devis).
- 4.2. La réservation est assurée pour la prestation choisie lors de la signature du présent devis, et ne garantit pas que d'autres prestations complémentaires soient disponibles aux dates souhaitées.
- 4.3. Un changement de date de la prestation réservée doit être demandé le plus tôt possible. Si le Client demande un changement de date moins de 2 mois avant la date de la prestation initialement prévue, et qu'aucune autre date ne peut être trouvée, elle sera considérée comme une annulation de la part du Client.

## 5. Annulation

- 5.1. Sauf en cas de force majeure (cas décrits ci-après), toute annulation de la part du Client entraînera une perte définitive de la réservation, et l'acompte versé ne sera pas remboursé. Si l'acompte n'a pas encore été versé, il est dû dans son intégralité.
- 5.2. En cas d'annulation de la part de Symphonie d'Images, l'acompte demandé sera remboursé.
- 5.3. Le non-paiement de la prestation une fois le travail effectué ne constitue pas une annulation valable. Même si le Client renonce au travail final, le montant total est dû.

## 6. Force majeure et maladie

- 6.1. Toutes circonstances de force majeure empêchant l'exécution dans des conditions normales des obligations des parties sont considérées comme des causes d'exonération des obligations et entraînent leur suspension.
- 6.2. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.
- 6.3. Dans ce cas, la totalité de la somme versée par le Client, y compris l'acompte, sera remboursé. Ni Symphonie d'Images, ni le Client, ne prétendront pour autant à quelque dommage et intérêt, à quelque titre que ce soit.
- 6.4. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, la maladie, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.
- 6.5. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.
- 6.6. En aucun cas les événements suivants ne constituent un cas de force majeure.
  - 6.6.1. Le manque de moyen financier,
  - 6.6.2. La prise d'un autre rendez-vous empêchant le tournage,
  - 6.6.3. la séparation du couple dans le cadre d'un film de mariage,
  - 6.6.4. le report du mariage.

## 7. Problème technique et accident

- 7.1. En cas de problème technique ou d'accident survenant pendant la prestation et empêchant Symphonie d'Images de remettre le travail commandé, l'intégralité du montant payé sera remboursé, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

## 8. Travail livré

- 8.1. Le travail commandé sera livré dans le délai mentionné sur le devis ci-joint. Ceci pour autant que les conditions de paiement spécifiées dans le paragraphe 3 aient été respectées.
- 8.2. Le travail livré peut faire l'objet de 2 version modifiées ou retouchées en fonction des souhaits des Clients, mais dont la demande doit être formulée dans les 3 mois suivant la remise du travail en question. Symphonie d'Images se réserve le droit de facturer des retouches trop importantes et/ou nombreuses.
- 8.3. Symphonie d'Images conserve dans ses archives une copie des travaux effectués pour une période de 12 mois au minimum.

## 9. Droit à l'image

- 9.1. Dans le cas où les droits d'auteur ne sont pas achetés par Le Client, tous les travaux livrés restent propriété intellectuelle de Symphonie d'Images. Symphonie d'Images est libre de publier les travaux sur internet et sur les réseaux sociaux, à des fins publicitaires et promotionnelles. Le Client dispose néanmoins de tous les fichiers vidéo produits et est autorisé à les diffuser.
- 9.2. Dans le cas où les droits d'auteur sont achetés par Le Client, Symphonie d'Images renoncera à utiliser les travaux fournis et cédera tous les droits au Client, qui devra néanmoins respecter les points 9.4 et 9.5 ci-dessous.
- 9.3. Dans le cas où Le Client fournit tous les éléments (Médias, Sons, Scriptes) et qu'aucun aspect créatif n'est requis de Symphonie d'Images, les points 9.1 et 9.2 ne s'appliquent pas.
- 9.4. Le Client a le droit de partager les travaux livrés sur tous les types de serveurs web, tels que des sites internet, les réseaux sociaux, etc.
- 9.5. Le Client a interdiction de modifier lui-même le travail livré par Symphonie d'Images.
- 9.6. Le Client a interdiction de vendre le contenu de ce travail, et ce de quelque manière que ce soit, y compris par le biais de la monétisation sur les réseaux sociaux.
- 9.7. Dans le cas où Symphonie d'Images n'est en charge que du montage d'images et/ou de fichiers audio fournis par Le Client, Le Client est le seul responsable d'avoir obtenu les droits nécessaires auprès du ou des propriétaires des images / sons pour la modification et la publication des travaux effectués par Symphonie d'Images.

## 10. Respect de la sphère privée

- 10.1. Le Client est en droit d'acheter les droits d'auteur cités en point 9.1 et 9.2 à tout moment, Symphonie d'Images s'engage dans ce cas à retirer toute trace des films produits de tout serveur internet dans un délai de 48 heures, une fois le paiement des droits d'auteur effectué.
- 10.2. Le Client est responsable d'avertir et d'obtenir l'accord préalable de toute personne susceptible d'apparaître à l'image, de la production et, éventuellement, de la diffusion de ce film.
- 10.3. Si une plainte pour violation de la sphère privée venait à être déposée par un tiers, Symphonie d'Images modifiera le film en conséquence, aux frais du Client.